RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME Nº 1870

Mise en contexte

Face à l'obligation d'effectuer la concordance de son plan d'urbanisme au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la Ville de Vaudreuil-Dorion a profité de cette occasion pour actualiser et ajuster le contenu de ce document.

Le contenu du Plan d'urbanisme nº 1870, entré en vigueur le 12 novembre 2025, tire ses fondements des éléments suivants :

- Obligations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Obligations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Vaudreuil–Soulanges;
- Aspirations et objectifs découlant des diverses politiques municipales (planification stratégique, politique familiale et des aînés, politique culturelle, politique et stratégie environnementale, etc.);
- Aspirations, attentes et idées recueillies lors de la démarche participative réalisée en amont.

Énoncé de vision

L'énoncé de vision du plan d'urbanisme nº 1870 indique la ligne directrice du changement souhaité pour la Ville pour la prochaine décennie. Elle tire ses assises du plan d'urbanisme nº 1270 précédemment élaboré, des enjeux d'aménagements soulevés dans le dossier urbain ainsi que des préoccupations et aspirations mentionnées par les citoyens dans le cadre de la démarche participative.

Face à un périmètre d'urbanisation qui atteint progressivement son point de saturation, la Ville de Vaudreuil-Dorion tire profit d'une approche exemplaire de développement durable pour ***consolider, requalifier et redévelopper son territoire.***

En faisant ***rayonner ses composantes identitaires et les forces de son territoire****, telles que sa diversité sociale et culturelle, ses attraits naturels, sa riche histoire et son dynamisme économique, elle* ***rehausse la qualité et la vitalité de ses milieux de vie et son pouvoir d'attractivité.***

Ainsi, grâce à son dynamisme économique, culturel et social, Vaudreuil-Dorion s'affirme, en 2030, comme une ***centralité régionale incontournable de l'ouest du Québec.***

Orientations et objectifs

Orientation 1

Soutenir la consolidation et l'articulation des pôles d'activités selon un modèle écoresponsable tout en développant un environnement économique attractif et compétitif

Objectifs d'aménagement

1.1 Optimiser l'utilisation du sol par le redéveloppement des terrains sous-occupés et axer la croissance dans le périmètre d'urbanisation, particulièrement les aires TOD des gares de train de banlieue Vaudreuil et Dorion;
1.2 Stimuler l'essor du quartier de la Gare comme centre-ville;
1.3 Améliorer la cohabitation entre les activités génératrices de nuisances et les usages sensibles;
1.4 Accroître l'attractivité et la compétitivité des pôles d'emplois avec la région de Montréal et bonifier l'environnement de travail;
1.5 Stimuler l'emploi local et la complémentarité des pôles d'emplois;
1.6 Consolider l'attractivité et le rayonnement de l'armature commerciale;
1.7 Soutenir la pérennité et la vitalité de l'activité agricole dans la zone agricole permanente;
1.8 Promouvoir la Ville comme étant le Pôle régional principal.

Orientation 2

Bonifier la qualité des milieux de vie dans une perspective de santé, de développement durable et d'inclusion sociale

Objectifs d'aménagement

2.1 Consolider les cœurs de quartiers existants (où se trouvent les établissements scolaires, équipements récréatifs, etc.) comme points d'ancrage communautaires;
2.2 Appuyer l'entretien et la rénovation du cadre bâti du Vieux-Vaudreuil et du Vieux-Dorion;
2.3 Assurer l'insertion harmonieuse des nouveaux bâtiments aux quartiers existants;
2.4 Promouvoir des pratiques d'aménagement et de construction durables et innovantes pour les futurs développements;
2.5 Améliorer l'accès au logement aux ménages à revenus faibles ou modestes;
2.6 Encadrer et atténuer les contraintes naturelles et anthropiques dans l'aménagement du territoire;
2.7 Offrir un éventail d'installations publiques adaptées aux besoins de la population;
2.8 Favoriser et promouvoir une agriculture urbaine.

Orientation 3

Promouvoir une mobilité durable, multimodale, accessible et sécuritaire à l'ensemble du territoire

Objectifs d'aménagement

3.1 Déployer un réseau étendu de transport actif utilitaire et structurant;
3.2 Améliorer la fluidité et la convivialité des déplacements à travers la ville;
3.3 Bonifier l'offre en transport collectif et alternatif à l'auto solo;
3.4 Repenser le partage de l'espace entre les usagers du transport;
3.5 Optimiser l'utilisation des stationnements de surface.

Orientation 4

Compléter la trame verte et bleue sur le territoire en assurant la protection des milieux naturels et agricoles

Objectifs d'aménagement

4.1 Améliorer l'accès et mettre en valeur les berges de la rivière des Outaouais, de la baie de Vaudreuil, du lac des Deux Montagnes et de la rivière Quinchien;
4.2 Augmenter la superficie de couvert végétal et la plantation d'arbres en milieu urbain;
4.3 Créer un réseau écologique de parcs et espaces verts misant sur la connectivité et la biodiversité;
4.4 Assurer une gestion durable des eaux pluviales afin de réduire les risques d'inondation;
4.5 Assurer une gestion durable de l'eau potable.

Orientation 5

Faire rayonner la culture et la vocation récréotouristique afin de renforcer le sentiment d'appartenance

Objectifs d'aménagement

5.1 Soutenir la préservation et l'animation du patrimoine bâti et archéologique;
5.2 Faire valoir Vaudreuil-Dorion comme une destination récréotouristique à l'échelle régionale;
5.3 Appuyer l'expression artistique et culturelle dans l'espace public;
5.4 Promouvoir le sentiment d'appartenance à la Ville.

Une copie du plan d'urbanisme nº 1870 peut être consultée au bureau de la municipalité, durant les heures normales de travail, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 2 décembre 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière